



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 14 décembre 2005

CS – 1.10

**Construction du centre départemental de
traitement des déchets de Bourogne.
Avenant à la mission de coordination en
matière de sécurité et de protection
de la santé (SPS)**

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le Cabinet Francis KLEIN est titulaire de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, pour la construction du centre départemental de traitement des déchets de Bourogne.

Cette mission porte sur la construction de l'UIOM, du centre de tri et d'une déchetterie. Seule l'UIOM a été réalisée.

La construction de la déchetterie n'est plus d'actualité, et celle du centre de tri concerne un équipement qui ne correspond plus à celui envisagé à l'origine.

De plus, la recherche de coopération modifie totalement le contexte de l'opération.

Il est donc nécessaire d'arrêter la prestation du Cabinet KLEIN à l'achèvement de l'UIOM.

La date de fin des prestations, correspondant à la réception du marché SPS, est fixée au 17 septembre 2003, date de la fin de l'année de parfait achèvement des ouvrages de l'UIOM.

L'arrêt de la mission doit faire l'objet d'un avenant dont le projet est joint en annexe.

Cet avenant précise que la rémunération finale du Cabinet KLEIN est arrêtée à la situation n° 20 du 31 mars 2001, pour une somme de 25 504,72 € HT.

Le montant initial du marché était de 54 104,16 € HT.

La commission d'appel d'offres réunie le 7 décembre 2005, a émit un avis favorable.

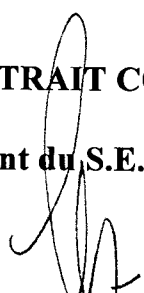
Le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

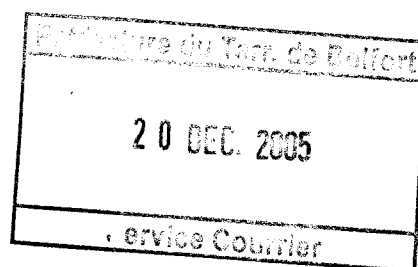
- **APPROUVE :**
 - les termes de ce support,
 - les termes de l'avenant joint.
- **AUTORISE M. le Président à signer cet avenant.**

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération
ayant été affichée par extrait le 20 DEC. 2005, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 20 DEC. 2005 .

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT



AVENANT : N°1

A. Identifiants

**SYNDICAT D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL
DES DECHETS (SERTRID)**

Ecopôle de Bourogne - Z I de Bourogne Morvillars - BP 10 - 90140 BOUROGNE

Objet du Marché :

**Construction du centre départemental du traitement des déchets de Bourogne.
Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).**

Titulaire du Marché objet du présent avenant :

SARL FRANCIS KLEIN

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres : 7 décembre 2005

Montant initial du Marché :

354 900 F HT soit 54 104,16 € HT

B. Objet de l'avenant

Le marché confié au Cabinet Francis KLEIN est arrêté à sa situation du 17 septembre 2003, date correspondant à la fin de l'année de parfait achèvement des ouvrages de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

Le mini centre de tri et la déchetterie, précisés dans la notice descriptive sommaire du projet, en annexe du RPAO ne seront pas exécutés.

La rémunération du Cabinet Francis KLEIN est arrêtée à la situation n°20 du 31 mars 2001, pour un montant de 167 300 F HT soit 25 504,72 € HT valeur base marché.

La date de réception des prestations du Cabinet KLEIN est fixée au 17 septembre 2003.

C. Signatures des parties

A Bourogne, le 16 décembre 2005

Le titulaire,
(signature)

Le représentant de la collectivité

A BOUROGNE, le 16 décembre 2005

Le Président

Emile GEHANT

